

DU **11 JUIN 1985**

--:--

Direction des affaires générales

--:

Sous-direction des actions
sanitaires et sociales

--:

Bureau de la santé scolaire
et de l'action sociale
en faveur des élèves

D.A.GEN/5C .

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES RECTEURS
MESDAMES ET MESSIEURS LES INSPECTEURS
D'ACADEMIE, DIRECTEURS DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS ET
DIRECTRICES D'ECOLE ET CHEFS
D'ETABLISSEMENT

O B J E T : action nationale d'information et d'éducation pour la santé
visant à prévenir les risques liés à la consommation excessive
de boissons contenant de l'alcool.

Dans le cadre de la politique de protection de la santé, et afin de soutenir l'effort de prévention des risques liés à la consommation excessive d'alcool, le gouvernement a, comme vous le savez, lancé en 1984 une campagne d'information et d'éducation sur ce sujet. Menée au niveau national par l'intermédiaire des médias, cette campagne s'est appuyée sur le slogan "Un verre, ça va, trois verres, bonjour les dégâts", qui en traduisait l'esprit.

Il s'agit à présent de tirer tout le profit possible de l'impact réel qu'a produit cette campagne, menée sous l'égide du secrétariat d'Etat chargé de la santé. J'estime tout à fait opportun, conformément au souhait exprimé par ce département ministériel, qu'elle soit prolongée par des actions plus approfondies en milieu scolaire, et que ce thème de l'éducation à la santé soit traité de manière privilégiée auprès des élèves de l'enseignement du second et du premier degrés au cours de l'année 1985-1986.

J'invite donc l'ensemble des personnels concernés par l'éducation à la santé, enseignants, personnels de santé, d'éducation et de service à participer le plus possible à cette action, afin de permettre une réflexion approfondie sur ce sujet. Celui-ci peut être traité à travers de multiples activités éducatives, qui seront adaptées aux besoins et au niveau de la population scolaire locale. On aura toujours soin de solliciter une participation active des élèves : une des finalités essentielles de cette campagne est bien en effet d'amener les jeunes à mieux prendre conscience des problèmes et à développer leur sens des responsabilités vis à vis d'eux-mêmes et des autres.

Au niveau de l'école primaire, une action de sensibilisation sera conduite par l'instituteur à l'occasion plus particulièrement de l'enseignement des sciences et de la technologie ainsi que de l'éducation civique.

.../...

Il abordera ce sujet de façon simple et concrète en mettant l'accent sur les problèmes posés par l'alcoolisme dans les domaines de la santé et de la vie sociale. Aussi, commencée dès le plus jeune âge, la prévention de l'alcoolisme aura le plus de chance d'être réellement efficace.

Dans l'enseignement secondaire, la réflexion sur l'alcoolisme trouve sa place à plusieurs niveaux.

Dans le cadre des enseignements, les programmes des collèges comme des lycées offrent de multiples occasions d'éveiller la conscience des élèves sur ce thème. Le problème peut être abordé sous ses différents aspects à travers la littérature en cours de français, ainsi qu'en histoire et géographie. Dans les collèges, les programmes de biologie fournissent plus précisément la matière à une étude approfondie de l'alcoolisme et de ses conséquences. Dans les lycées, les sciences médico-sociales, l'économie familiale et sociale constituent, pour les sections concernées, un support privilégié.

Dans le prolongement de l'enseignement ou indépendamment, des actions éducatives peuvent être élaborées par les établissements dans le cadre des activités de "Clubs rencontres, vie et santé" par exemple et des foyers socio-éducatifs. L'approche pluridisciplinaire est également recommandée. Ainsi un projet d'action éducative, portant, par exemple, sur la nutrition permettrait d'aborder la question d'une manière plus large. Les jeunes pourraient, en y participant, développer leur sens de l'initiative, conformément à l'esprit de la campagne.

Cette démarche pédagogique sera clôturée par une journée "de sensibilisation" dont je laisse le soin à chaque établissement de fixer la date et les modalités de déroulement en fonction de leurs impératifs pédagogiques. Il me paraîtrait toutefois opportun que cette manifestation se situe en 1986 puisqu'elle devra être l'aboutissement des projets réalisés au cours des trimestres à venir et pourra ainsi donner lieu à de plus larges débats.

Cette campagne sera menée d'autant plus efficacement dans les écoles et les établissements scolaires que les personnels, notamment les enseignants, auront à leur disposition les supports pédagogiques et documentaires nécessaires à leur action. A cette fin, tous contacts utiles peuvent être pris aussi bien avec les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique qu'avec d'autres organismes également compétents en ce domaine et susceptibles de fournir une documentation appropriée, ainsi que la collaboration de leurs intervenants.

Il s'agit essentiellement des comités départementaux d'éducation pour la santé et des comités départementaux de défense contre l'alcoolisme. Ils disposent des documents élaborés par le comité français d'éducation pour la santé (CFES) et le comité national de défense contre l'alcoolisme (CNDA) ainsi que par le haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. C'est ainsi qu'un ensemble de documents sur ce thème ont été réunis à cet effet pour être mis à la disposition des enseignants de l'enseignement élémentaire. Par ailleurs, une brochure intitulée " L'alcool et les jeunes : pour une animation en milieu scolaire" a été également réalisée par le CFES à l'intention des enseignants de l'enseignement secondaire, en vue de la réflexion qu'ils seront amenés à conduire au cours de la présente année et de l'année 1986.

Pour l'information
à l'attention de :

J. Anem -
Yannick MOREAU